

**RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR
LA HUITIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE L'UICN**

Nairobi, Kenya, septembre 1963

34. Résolution sur le CONGO (Léopoldville)

Ayant entendu le rapport de certains membres du Conseil Exécutif et de la Commission Internationale des Parcs Nationaux, la

8e Assemblée Générale de l'UICN réunie à Nairobi en 1963

se réjouit de constater que le maintien dans son intégrité du Parc national Albert demeure pour le Gouvernement du Congo une préoccupation majeure et elle l'en félicite chaleureusement.